

M. SENN: Je désire poser une question au ministre au sujet des mutuelles de cultivateurs qui sont exclusivement mutuelles et qui évaluent périodiquement la prime. Je suppose qu'on déduit des primes totales de l'année les pertes subies ainsi que les autres frais d'exploitation. Le solde représente la prime nette imposable. Est-ce exact?

L'hon. M. ABBOTT: Je ne sais au juste comment les compagnies mutuelles procèdent, mais je crois que mon honorable ami confond l'impôt sur le revenu et la taxe sur les primes. Ils s'agit ici de la taxe sur les primes nettes.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 à 7 inclusivement sont adoptés.

Rapport est fait du projet de loi qui est lu pour la 3e fois et adopté.

TARIF DES DOUANES

L'hon. DOUGLAS C. ABBOTT (ministre suppléant des Finances) propose la 2e lecture du projet de loi n° 369 modifiant le tarif des douanes.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la chambre, formée en comité sous la présidence de M. Macdonald (Brantford), passe à l'examen des articles.

Sur l'article 1 (Annexe "A" modifiée).

M. CASTLEDEN: Comme la majorité des honorables députés n'ont pas d'exemplaires de ce projet de loi, je demande qu'il soit réservé jusqu'à ce que nous puissions l'examiner.

L'hon. M. ABBOTT: On l'a distribué samedi matin, monsieur le président.

M. CASTLEDEN: Je ne l'ai pas sur ma liasse.

M. MACDONNELL (Miskoka-Ontario): Nous n'avons guère eu le temps d'étudier ce projet de loi. Les articles qui y paraissent sont-ils exactement les mêmes que ceux consignés à l'annexe?

L'hon. M. ABBOTT: Oui, ce sont exactement les mêmes que le comité a examinés en détail, si mon honorable ami se souvient. Il n'a pas été apporté le moindre changement aux dispositions. C'est le projet de loi ordinaire destiné à modifier la loi du tarif des douanes.

M. SHAW: Je me demande s'il me serait loisible d'aborder, sur cet article, la question générale des tarifs visant d'autres articles que ceux que contient le projet de loi. J'ai reçu une plainte d'une compagnie d'autobus et je n'ai pas d'autre occasion de soule-

[L'hon. M. Abbott.]

ver cette question à propos de l'article à l'étude. Je veux savoir si j'enfreins de la sorte le Règlement.

L'hon. M. ABBOTT: Je crois que mon honorable ami aurait pu soulever cette question lors de la motion tendant à la deuxième lecture, mais je ne crois pas qu'il puisse le faire en comité. Mon collègue, le ministre du Revenu national, n'a pas encore présenté ses crédits; l'honorable député de Red-Deer pourra alors soulever cette question lorsque le comité sera saisi de ces crédits.

M. HACKETT: Quand présentera-t-on les crédits?

L'hon. M. MACKENZIE: Dès que l'honorable député nous le permettra.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 et 3 sont adoptés.

Sur l'annexe.

M. MacNICOL: Si je ne m'abuse, lorsque la Chambre a été saisie du numéro 180e du tarif douanier, il y a quelque temps, je crois avoir demandé au ministre s'il a reçu des protestations relativement à l'admission des dessins d'ingénieurs prévue par ce numéro. Il a répondu négativement, mais on lui en a présenté plusieurs depuis, n'est-ce pas?

L'hon. M. ABBOTT: Une seulement.

M. MacNICOL: Provenait-elle de la Canadian Engineering Institute?

L'hon. M. ABBOTT: M. Austin Wright, de Montréal, secrétaire de l'Engineering Institute of Canada, m'a écrit depuis la présentation des résolutions et, de nouveau, depuis que le comité les a adoptées.

M. MacNICOL: J'ai moi aussi reçu plusieurs communications de M. Austin Wright. J'en ai reçu une ce matin, mais je ne l'ai pas sous la main actuellement. Dans cette communication il signale que l'adoption de ce numéro du tarif douanier sera fort préjudiciable aux ingénieurs canadiens. Comme je l'ai déjà dit, je n'ai aucune peine à le croire. Le ministre ou le ministère ne désire-t-il pas modifier ce numéro du tarif douanier? Ont-ils examiné la question à fond? Etant au courant de la situation, je conçois fort bien que l'admission en franchise des plans d'ingénieurs en provenance des Etats-Unis privera les ingénieurs canadiens d'une partie de ce travail. Le ministre a-t-il examiné cet aspect de la question, ou est-il au courant?

L'hon. M. ABBOTT: Je dois admettre que je ne suis pas aussi au courant de cette question que l'honorable député de Davenport. Toutefois je me suis renseigné, surtout depuis qu'on l'a étudiée à la Chambre et depuis que